

# Agir pour mieux vivre à Illats



Voilà plus de six ans qu'Information des Citoyens Illadais a été créée. Nous voici maintenant au numéro 27 de notre publication.

Nous avons créé cette association en avril 2001, pour vous informer régulièrement sur la gestion de notre commune : en ce temps là, les Illadais n'étaient tenus au courant de rien...

*ici* ne s'est pas contentée de philosopher, elle s'est engagée pour agir et mieux vivre à Illats.

Nous avons défendu avec succès en février 2002 et sans relâche jusqu'en novembre 2006, notre bureau de poste en faisant signer – avec l'aide de nombreux Illadais que nous remercions – des pétitions.

Nous nous sommes battus pour une gestion juste et transparente de l'eau avec un succès significatif en mai 2005 : le syndicat des eaux de Budos, la Lyonnaise et la SAUR ont dû nous rembourser la moitié de l'abonnement qu'ils nous avaient prélevé en trop.

Nous avons dénoncé l'opacité et les injustices de l'élaboration du PLU communal.

Nous sommes intervenus dans bien d'autres causes qui touchent notre vie quotidienne. Nous avons eu à chaque fois un souci : préserver l'intérêt général.

L'actualité communale de ces derniers mois montre à quel point nos analyses étaient justes : la municipalité a découvert les réunions de quartier au bout de trente ans de gestion - l'année des élections - et encore plus fort, son fonctionnement est maintenant ouvertement contesté dans ses propres rangs.

Aujourd'hui, ICI passe à la vitesse supérieure en s'ouvrant à des hommes et des femmes désireux de s'engager pour Illats. Une équipe s'est constituée. Elle reflète et se veut ouverte à la diversité des Illadais. J'aurai la fierté de la conduire.

Le débat que nous avons lancé autour de la première mouture de notre programme en septembre a abouti à la réunion publique du 16 novembre et sera finalisé par la rédaction de 10 priorités pour Illats.

Sans votre soutien, nous ne pourrions mettre en place une gestion transparente, équitable et solidaire portée par une nouvelle municipalité déterminée à AGIR POUR MIEUX VIVRE A ILLATS.

Bonne lecture et bonnes fêtes à tous.

Gilles Baillet

Contactez-nous : [contact@citoyens-illats.info](mailto:contact@citoyens-illats.info)

# Un vrai débat public avec les citoyens

Le 16 novembre, nous avons organisé une réunion publique pour discuter des propositions que nous avons formulées dans le numéro précédent d'*ICI*. Un débat de deux heures s'est engagé dans une ambiance conviviale entre les membres de notre équipe et la salle. Nous restituons la totalité des questions posées ainsi que les réponses que nous avons apportées avec des précisions supplémentaires que nous avons jugé nécessaire de rajouter. Néanmoins, des problèmes comme le devenir de notre poste ou la gestion du comité des fêtes d'Illats n'ont pas été évoqués dans la discussion. Pourtant, ils ont fait l'objet de fréquentes interpellations ces derniers mois. Aussi, nous repréciserons la position de notre association sur ces questions à la fin de ce compte rendu.

## **Question n°1 : Quel projet de contournement pour la déviation des poids lourds ?**

Notre commune est traversée par de nombreux poids lourds qui causent des dégâts matériels, polluent, font du bruit et menacent la sécurité des Illadais. Or, ce problème est double.

### **1) Pour le bourg :**

Il faudra lancer le projet de contournement du bourg. Un tracé existe. Il est matérialisé dans les PLU d'Illats et de Landiras. Le but étant de créer un dédoublement de la route de Sore. Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas de porteur de projet donc pas d'enquête de faisabilité ni de chiffrage. Notre équipe est en train de travailler avec nos amis de Landiras pour présenter un tracé modifié sur les deux communes qui épargnera les zones d'habitation.

Pour Illats, des interrogations subsistent sur la possibilité de construire un deuxième pont non loin de celui du Basque. En outre, l'embranchement avec l'autoroute qui semble envisagé serait de faire déboucher la voie pour les camions à proximité du Roye et de Mathé. Nous pensons qu'il y a moyen de tracer une route par la forêt plus directe vers le péage et de prévoir un rond point sur la route de Cérons. Les habitants seraient ainsi épargnés. Nous ne voulons pas donner de faux espoirs mais la préparation d'un tel projet indispensable nécessitera environ 6 ans de travail.

### **Précision :**

**Nous venons d'apprendre que la Communauté de communes envisage sérieusement de développer la zone industrielle de Landiras. Ce qui signifie qu'encore plus de camions vont traverser les bourgs d'Illats et de Landiras. Il est donc urgent de conditionner ce développement économique à la réalisation du contournement pour protéger la population !**

### **2) Pour Barrouil et Brouquet :**

Le problème est différent car il est lié aux passages des camions de GSM. Nous proposons de créer une piste qui partirait du site de cette entreprise en direction de l'autoroute pour rejoindre le pont de Brouquet – il existe actuellement un chemin – puis les camions seraient alors dirigés vers la piste qui longe l'autoroute de l'autre côté du pont en direction du pont de la route de Podensac et du péage. Il faudra l'élargir – des expropriations partielles seront pratiquées – et la renforcer. Cette solution permettrait d'épargner toutes les zones d'habitation

## **Question n°2 : Comment financer ces projets ?**

1) Pour le contournement, nous travaillerons avec nos amis de Landiras et la Direction des Infrastructures du Conseil Général. Il est évident qu'un tel projet a besoin d'un investissement très important qui sera supporté par le Conseil général de la Gironde.

2) Pour la piste, le financement de départ sera municipal par le biais de l'autofinancement et de l'emprunt. Mais, le matériau utilisé sera le granulats de GSM et nous négocierons avec l'entreprise son engagement à entretenir la piste moyennant une réduction de la taxe professionnelle.

## **Question n°3 : Une personne professionnelle du tourisme pense que notre projet de camping coûterait trop cher et serait impossible à réaliser en service public.**

Nous ferons une étude de faisabilité. Si elle n'est pas concluante, nous soutiendrons un projet de camping intercommunal – qui n'existe pas à l'heure actuelle. Par contre, l'aire d'accueil pour les camping-cars comportant des branchements à l'eau et un équipement pour les vidanges qui coûterait un peu plus de 7 000€ est réalisable tout comme de créer une halte VTT à proximité. Ce qui dynamiserait incontestablement notre village l'été.

## **Question n°4 : Le camping n'attirera-t-il pas certaines catégories de personnes défavorisées qui s'y réfugieront ?**

Nous rappelons que pendant plus de 30 ans (jusqu'au début des années 90), Barsac avait un camping privé et le village n'en a pas souffert... De plus, Illats est traversée l'été par de nombreux pèlerins à bicyclette – souvent de nationalité hollandaise et à fort pouvoir d'achat – qui se dirigent vers St Jacques de Compostelle. Pour ces hommes et ces femmes, le camping est un mode de vie. Il serait donc dommage que notre village n'en profite pas. Mais comme nous le disions précédemment, nous serons très prudents pour mettre en œuvre ce projet si la Communauté de Communes ne le prend pas en compte.

## **Question n°5 : Où va-t-il se situer ?**

Nous avons une idée de localisation qui devait tenir compte de la proximité des infrastructures sportives et des zones urbaines pour les branchements à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement.



**Question n°6 :** Est-il possible d'envisager l'arrivée du gaz de ville et de l'assainissement collectif dans les quartiers Escalès, Téouley, Bourriet et Callac ?

1) Pour le gaz, la municipalité peut avoir un rôle mobilisateur mais ce sont les habitants qui doivent se grouper et en faire la demande auprès de GDF.

2) Nous avons intégré dans notre projet la mise en place d'un assainissement collectif dans cette partie d'Illats qui a une continuité urbaine. C'est d'autant plus nécessaire que des habitations ne pourront pas respecter les contraintes imposées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif comme par exemple la distance des installations par rapport aux habitations dans un espace réduit.

**Dernière minute : le syndicat des eaux de Budos a évoqué lors de sa réunion du 10 décembre la réalisation de devis pour l'assainissement collectif à Escalès**

**Question n°7 :** La station du Merle ne peut-elle pas recevoir les eaux usées de ces quartiers ?

Cette station sature déjà. C'est pour cela que nous prévoyons la construction d'une troisième station d'épuration. Nous lancerons un appel d'offre afin de mettre en concurrence la filiale de la SAUR avec des entreprises comme Aquitaine Biotest, basée sur la zone artisanale du Pays de Podensac, et réalisant des équipements hautement performants respectueux de l'environnement. Nous voulons nous appuyer et développer le tissu économique local !

Avec 175 000€ d'excédents cumulés pour le budget de l'assainissement, notre commune dispose d'une manne qui appartient aux usagers et qui permettra d'asseoir le financement de ces équipements.

Nous pensons que le syndicat doit créer une commission consultative des usagers et qu'il est du devoir des élus de faire pression sur la Lyonnaise et la SAUR pour réduire les marges réalisées par ces entreprises aux dépens des usagers. Nous avons l'eau assainie la plus chère du Sud-Gironde soit 5€45 (35 F 75) par m<sup>3</sup> consommés. Nous proposons à terme –pour faire baisser durablement les prix - de rejoindre la régie intercommunale de Barsac, Preignac et Toulence .

**Question n°8:** Quelles possibilités pour un centre aéré à Illats ?

Relancer le centre aéré est une priorité absolue pour notre équipe. Deux possibilités s'offrent à nous :

- 1) La commune peut passer une convention de délégation de services publics avec l'association qui a créé le centre il y a 25 ans, si celle-ci est désireuse de poursuivre cette activité.
- 2) Dans le cas contraire, nous créerons un centre aéré municipal qui sera géré par la Communauté de Communes.

Les centres aérés environnants sont saturés, il faut donc répondre à la demande de nombreux parents.

**Précision :**

**Si l'association qui gèrait le centre aéré a arrêté, c'est faute de moyens financiers car la municipalité ne lui a jamais donné de subvention nécessaire au fonctionnement de la structure en 25 ans d'existence. Pourquoi ?**

**Question n°9 :** Qu'en est-il du projet d'aménagement du plateau qui sert de parking à l'école ?

Rien n'a été voté par le conseil municipal (voir délibérations du conseil municipal du 25 septembre et du 14 novembre). Si cela avait été le cas, il aurait fallu un budget complémentaire à celui voté en avril dernier. Donc nos propositions d'aménagement tiennent toujours à savoir un parking goudronné, un terrain multi sports et une aire de jeux pour les petits. Quand bien même la municipalité essaierait de réaliser cet aménagement, nous aurions réussi à faire avancer nos propositions en démontrant leur réalisme.

**Dernière minute : le conseil municipal du 13 décembre n'a pas non plus délibéré sur un budget supplémentaire.**

**Question n°10 :** Le Centre Communal d'Action Sociale peut-il intervenir systématiquement pour les personnes en difficulté de paiement de factures ?

Le CCAS de la commune de Landiras se réunit en commission pour évaluer les situations financières de chaque demandeur et décide **au cas par cas** d'aider ou pas les individus qui ont des difficultés pour payer leurs factures (eau, électricité ou gaz). Pourquoi pas celui d'Illats ?

**Question n°11 :** Peut-on envisager la création d'une Maison des Jeunes et de la Culture ?

Une MJC permettrait de rassembler tous les Illadais désireux de mener des activités culturelles sur la commune. En outre, elle bénéficierait de subventions versées par le ministère de la culture et d'un réseau local important avec les MJC de St Michel de Rieufret et de Beautiran.

**Question n° 12 :** Qu'envisagez-vous pour l'école ?

L'école d'Illats a un problème d'espace qui va devenir crucial avec l'augmentation de la population. Il faudra donc penser à un agrandissement nécessaire pour un avenir proche. D'autre part, sous réserve des réformes de l'éducation nationale, nous ferons de l'aide au devoir une priorité municipale car les jeunes Illadais ont droit à avoir les mêmes chances que leurs camarades de Cadillac par exemple qui bénéficient de ce service depuis longtemps. Elle s'adressera aux écoliers, collégiens et lycéens. Des retraités et des étudiants seront sollicités.

**Question n°13 : Il n'y a pas de toilettes publiques.**

Il existe des toilettes à côté de la salle de sports mais elles ont été vandalisées et ne sont pas signalées. **Question n°14 : Un marché à Illats est-il possible ?**

Un marché tous les deux mois est possible dans notre commune. Il ne pourra se faire qu'avec les commerçants illadais. Les fonds régionaux de développement du commerce en milieu rural pourraient financer cette manifestation

**Question n°15 : Que proposez-vous pour le Plan Local d'Urbanisme ?**

Tout d'abord nous réviserons le PLU dans la transparence et sans précipitation au cours de notre mandat : organisation de réunions de quartier et d'une réunion publique générale pour définir avec la population les grandes orientations du PLU. Puis en fonction de ce qui aura été défini, nous recevrons les particuliers pour évoquer les classements des terrains à bâtir. Nous reclasserons les terrains constructibles déclassés à tort pendant l'élaboration du PLU actuel. En collaboration avec le Conseil Général, nous lancerons également des programmes de rénovation et de construction afin que les jeunes Illadais qui souhaitent prendre leur autonomie puissent bénéficier de loyers abordables pour tous.

**Question n°16 : Comment allez-vous financer tous ces projets ?**

Illats possède un budget conséquent pour un village de plus de 1200 habitants : 1, 98 millions d'euros. De plus, la commune a fait face à d'importantes dépenses ce mandat sans que son taux d'endettement par habitant soit gravement affecté. Car, Illats a été en sous investissement pendant les deux mandats précédents, c'est-à-dire que la faiblesse des réalisations permettait à la commune de mettre de l'argent de côté.

Enfin, une commune peut compter sur ses partenaires institutionnels pour subventionner ses réalisations : le conseil général en premier lieu, l'Etat, le conseil régional, la CdC, le Pays des deux rives, l'agence de l'eau du bassin Adour-Garonne, la CAF, la chambre des métiers, la Jeunesse et les sports etc... Peut-on chiffrer précisément le coût des projets ? Oui pour des dépenses précises. Non pour des projets importants d'aménagement comme peuvent l'être le parking de l'école, l'école ou les places de l'église et de la salle des fêtes. Prenons le cas du budget prévisionnel de l'aménagement du bourg qui était en juillet 2001 de 4 340 000 F (661 600€) plus 2 985 000 F (455 000€) pour la route prise en charge totalement par le Conseil Général.

En avril 2004, à la veille du début des travaux, le coût des aménagements hors revêtement de la chaussée, a atteint 890 074 euros (5 829 974 F 70), 778 000 euros supportés par la seule commune. Le montant total des travaux en comptant la route a atteint 1 526 974 euros TTC soit plus de 10 millions de francs

.Tout cela démontre que le chiffrage d'un important projet dans une campagne électorale est aléatoire. Que pour des réalisations précises on peut donner des chiffres précis en partant d'expériences locales comme le terrain multisports par exemple. Il a coûté 65 000 euros à Barsac, 25 000 euros pour la seule commune, le reste se composant de subventions de la CAF, du Conseil Général ou de la CdC.

Mais, si à Illats, cette réalisation est incluse dans un aménagement plus vaste, à savoir le parking de l'école, son coût sera différent puisque le bitume sera le même que celui du parking et il ne restera plus qu'à acheter les équipements nécessaires.

Le minibus pour les associations et les personnes âgées coûtera 30 000€ soit un peu moins de trois lavoirs de la Hountasse, maintenance comprise.

**Question n°17 : Que comptez-vous faire de la garderie multi accueils à côté du cimetière ?**

Malheureusement, si les Illadais nous élisent à la mairie, nous ne pourrions rien faire car cette réalisation dépend de la Communauté de Communes. Par contre, le président et les vice-présidents de la CdC qui ont voté pour ce gaspillage financier devront rendre des comptes devant les électeurs...

**Quel avenir pour la poste d'Illats ?**

Sa transformation en Agence postale communale après un vote unanime du conseil municipal le 2 novembre 2006, devenue effective en mars dernier, s'est soldée par une baisse de fréquentation sans précédent : 6000 lettres en moins sans compter les colis et les opérations bancaires. Le débat pour les élections municipales doit reposer la nécessité du retour du service public postal de qualité à Illats d'autant plus que la population de la commune augmente ! Nous ferons pression sur la Banque Postale en mettant dans la balance les comptes bancaires des Illadais comme ont pu le faire les élus du Libournais et nous mobiliserons la population comme à St Morillon qui a su garder sa poste.

**Comment changer le comité des fêtes ?**

Nous ne voyons qu'une solution pour relancer le comité des fêtes : élire un nouveau comité géré dans la transparence, ouvert à tous les Illadais qui veulent faire la fête quelles que soient leurs couleurs politiques.

Transcription : Christine Croner, secrétaire de séance et Gilles Baillet.

**Informations civiques : Le déroulement des élections municipales les 9 et 16 mars 2008**

Nous allons voter pour renouveler notre conseil municipal. **Qui vote ?**  
Tous les citoyens âgés de +de 18 ans inscrits sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre.

**Comment va se dérouler le vote ?**  
Dans les communes de 1000 à 2000 habitants comme Illats, nous allons voter pour élire 15 conseillers au scrutin de liste, uninominal majoritaire à deux tours.

C'est-à-dire que nous avons le droit de panacher. Par exemple, trois listes se présentent : X, Y et Z. Vous pouvez rayer n'importe quel nom et le remplacer par un membre de n'importe quelle liste ou même par une personne qui n'est pas candidate.

Vous aurez la possibilité de mettre plusieurs bulletins dans l'enveloppe à condition que le total des noms ne dépasse pas 15 ou d'écrire sur une feuille de papier le nom de vos candidats préférés. Sont élus au premier tour, les candidats qui ont obtenu plus de 50% des votants et dans le cas d'un deuxième tour, les candidats ayant le plus de voix. Bien sûr, nous espérons que vous voterez pour notre liste entière afin de nous permettre d'appliquer notre programme.

# Au conseil municipal

## Conseil municipal du 27 septembre

1) Règlement GAN suite au sinistre : dégradations et vol d'un souffleur et de deux tronçonneuses d'une valeur totale de 1 272€. GAN accorde un règlement de 723€ 65.

2) Virement de crédits subvention d'investissement au CCAS pour le hangar de la boulangerie de 6 500€ annulé car les travaux envisagés concernent la commune d'Illats et non le CCAS. Aussi, les crédits prévus à cette réalisation étant insuffisants, la municipalité procède à la dépense supplémentaire de 7 184€.

3) Travaux de l'éclairage public pour la départementale 11 à proximité de la crèche multi accueils : un devis a été établi par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de 4 273€ 54 HT (frais de gestion compris) soit 5 056€ 36 TTC. Le SDEEG versera une subvention qui s'élève à 20% du montant HT soit 854€. La CdC par un fonds de concours aidera la commune d'Illats à hauteur de 2 100€. Il restera 2 103€ qui devront être supportés par notre budget municipal.

4) Indemnité d'exercice des missions du personnel.

5) Constitution d'un régime de recettes perçues en contrepartie de la délivrance d'extraits, dans le cadre de la consultation des registres virtuels : l'acte et les documents ayant fait l'objet d'une numérisation seront facturés 1, 5€.

6) Effacement du réseau téléphonique route de St Michel (travaux sous mandat de France Télécom) : coût de 20 508€ dont 15 381€ de financement communal et 5 127€ de subvention du Conseil Général.

7) Demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour les travaux d'éclairage public route de St Michel : un devis de 20 718€ 21 HT (frais de gestion compris) soit 24 513€ 32 TTC a été établi, la subvention demandée représente 20% du montant total TTC soit 4 143€ 64. Il restera 20 371€ qui devront être financés par le budget communal.

8) Pose du sol souple de la salle du 3<sup>ème</sup> âge : dépense imprévue de 185€. Le coût total de cette réalisation est maintenant de 1 757€ 21 soit 1 572€ 21 + 185€.

9) Lavoir de la Houtasse : dépense imprévue de 1 115€. Le coût total de cette réalisation est maintenant de 12 115€ soit 11 000€ + 1 115€.

10) L'opération Travaux de sécurité est soldée : virement de crédits en dépenses de 15 620€.

## Conseil municipal du 14 novembre

1) Déplacement d'un poteau électrique à Barrouil : travaux d'un montant de 3 655€ TTC qui pourraient être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde. La subvention à verser au syndicat pour ces travaux s'élève à 731€.

2) Travaux d'extension du réseau d'éclairage public aux lieux dit Prouzet, La Sableyre, Barrouil, Condrine et Le Peyrey : un devis a été établi par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de 2 499€ 23 HT (frais de gestion compris) soit 2 957€ 03 TTC. La commune peut obtenir du SDEEG un subvention de 20% du montant HT des travaux soit 499€ 85.

3) Prise en bail emphytéotique du site de la Houtète

4) Restauration de l'église d'Illats et entreprises retenues pour l'appel d'offres : le total du marché est de 376 000€ HT.

5) La signature du contrat enfance jeunesse.

6) Subvention pour l'Association des commerçants et artisans d'Illats dans le cadre du marché de Noël : 500€.

7) Effacement du réseau téléphonique route de St Michel : le Conseil Général de la Gironde peut subventionner la commune à hauteur de 25% du montant total HT soit 2 847€ 82. Ce dernier s'élève à 11 391€ 29 HT soit 14 421€ 37 TTC dont les frais de gestion de 797€ 39. Il reste pour la commune à régler par autofinancement ou par l'emprunt 11 573€ 18. Les travaux se font sous contrôle de France Télécom et la participation communale à cette entreprise est de 1 127 €.

8) Virement de crédits pour l'achat de matériel : 5 000€. Est-ce le nouveau mobilier de la salle des fêtes promis dans le dernier bulletin municipal et proposé dans notre programme ?

9) Virement de crédits pour la réparation du pont de la Grande Lande : 4 000€.

10) Déplacement du poteau électrique de Barrouil : dépense supplémentaire de 735€.

# Vie locale

## 25 novembre : un marché de Noël bien sympathique

Pour la deuxième année consécutive, l'Association des Commerçants organisait, le 25 novembre dernier, son marché de Noël. Artisans, producteurs locaux, maquillage pour les enfants, promenades à dos de poney, chichis, crêpes, tout était réuni pour que les Illadais puissent se retrouver et partager ainsi un moment de convivialité.

Quant à ceux qui attendaient le Père Noël...ce fut Saint-Nicolas qui arriva, distribuant çà et là bonbons et clémentines.

Joyeux Noël à tous !

Corinne ALONSO.

## Vers une évolution du P.L.U. ?

Oui mais prenez garde, vos terrains ne vont pas devenir constructibles du jour au lendemain !  
Deux possibilités s'offrent aux élus locaux afin de modifier le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de leur commune:  
*la révision et la modification.*

### La révision d'un P.L.U. est une procédure simple et rapide.

Une délibération du Conseil Municipal détermine l'objet et les modalités de la concertation pour cette procédure puis notifie sa décision aux personnes publiques associées à cette même procédure. Ce dossier est étudié en réunion d'examen préalable à l'enquête publique. Après enquête publique, la révision est approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Simple et rapide, cette procédure est aussi extrêmement restrictive. **La révision n'a pour seul objet que de réaliser une opération présentant un intérêt général pour la commune.** Elle peut également être conduite dans le but de rectifier une erreur matérielle ou pour étendre des zones constructibles, à condition que cela ne comporte pas de graves risques de nuisance et que cela ne porte pas atteinte à l'économie du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Or, le PADD du P.L.U. de Illats stipule clairement 5 principes :

- o Un développement réduit des zones urbaines en continuité des zones urbaines existantes.
- o Une prise en compte du secteur d'extraction de matériaux.
- o Une prise en compte de la zone d'activité suivant la volonté intercommunale.
- o Une préservation des zones naturelles et AOC.
- o Une prise en compte du risque naturel inondation.

La marge de manœuvre est donc extrêmement réduite.

### La modification du P.L.U.

C'est une procédure de modification qui permet une évolution plus profonde du P.L.U.

**Elle ne se limite pas uniquement à une opération présentant un intérêt général pour la commune mais elle concerne également les particuliers** et demeure réduite au strict respect des objectifs du PADD.

En outre, le déroulement de cette procédure de modification est bien plus complexe que pour une simple révision :

- Création d'un dossier comprenant une notice explicative de la modification projetée, ainsi que l'ensemble des pièces modifiées du document d'urbanisme initial.
- Saisie du tribunal administratif en vue de solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur.
- Notification du projet d'enquête aux personnes et aux organismes suivants :
  - o Préfet,
  - o Président du Conseil Régional,
  - o Président du Conseil Général,
  - o Maires des communes environnantes,
  - o Chambre d'Agriculture,
  - o Chambre de Commerce et d'Industrie,
  - o Chambre des Métiers,
  - o Président de l'EPCI chargé du schéma de cohérence territoriale.
- Publication de l'arrêté mettant le P.L.U. à l'enquête publique
- Transmission de cet arrêté à M. le Préfet
- Copie en 3 exemplaires du dossier dans lesquels sont ajoutés ces arrêtés et apposition de la date de ces derniers sur chacune des pièces de chaque dossier, ainsi que la mention "Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du ..... le Maire".
- Publicité de la mise à l'enquête publique conformément à l'article 7 de l'arrêté,
- Une fois les 3 dossiers complétés :
  - o Un exemplaire est conservé en Mairie pour une mise à disposition du public lors de l'enquête,
  - o Un exemplaire est adressé au Commissaire enquêteur accompagné du registre d'enquête qu'il doit retourner avant le début de l'enquête après l'avoir coté et paraphé,
  - o Un exemplaire est à envoyer à la DDE.
- A l'issue de l'enquête publique et si le projet ne présente pas de difficulté particulière :
  - o Délibération approuvant la modification du P.L.U. et insertion dans 3 exemplaires du dossier,
  - o Signature de la page de garde de chacune des pièces de ces 3 dossiers sous la mention "Vu pour être annexé à la délibération du ..... le Maire",
  - o Transmission pour contrôle de la légalité de la délibération accompagnée d'un dossier à M. le Préfet,
  - o Fournir un dossier dûment complété et signé à la DDE pour information et archivage,
  - o Mise en publicité : affichage en Mairie pendant 1 mois, insertion dans un journal local.

Le délais généralement constaté de réalisation d'une telle procédure dans les communes l'ayant déjà effectuée est de 1 an. Et quand on voit, en outre, qu'il a fallu près de 3 ans au Conseil Municipal pour adopter l'actuel P.L.U. (lancé le 13 février 2003, il a été adopté le 11 septembre 2006. Et heureusement qu'une étude préliminaire avait été réalisée et a servi de base de départ, *dixit* Illats Infos n°1 de 2006. Nous n'osons pas imaginer la durée qu'il aurait fallu sans cela !), on est en droit de penser que cette procédure prendra bien plus de temps encore dans notre commune.

« On comprend, en lisant ces lignes, que le législateur a voulu laisser le plus de temps possible à la réflexion et à l'information du public », Illats Infos numéro 4 de 2005. Puisqu'on nous le dit, prenons donc notre mal en patience !

Enfin, que des communes ou des communautés de communes telles que Paris, Lyon, Marseille ou, plus proche de nous, Bordeaux, modifient régulièrement leur P.L.U. est compréhensible. Leurs dynamismes et la rapidité des changements rendent nécessaires ces ajustements. Qu'une commune comme Illats désire modifier son P.L.U. 15 mois seulement après son adoption témoigne d'un tout autre cas de figure.

Patrice Tissandier